## Paris : la Dingo verbalise les vélos qui roulent à 25 à l'heure !

écrit par Pierre Cassen | 8 mars 2025





88 vélos flashés en 2 heures, 90 euros d'amende, y'a des sous à prendre.

Sauf qu'il y a discrimination, en voiture, on perd des points, tandis qu'en vélo, ils ne perdent rien. Donc, au nom de l'égalité, il va falloir instituer un permis vélo…

A quand des panneaux limitant la vitesse des piétons à 10 à l'heure, et verbalisant les coureurs à pied qui dépasseraient cette limite ?